

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

selon la réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM, DE POUDRE D'ALUMINIUM ET DE POUDRE DE ZINC



Date de publication: 22-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-80-13

Version: 2.0

SECTION 1: Identification De La Substance Ou Du Mélange Et De La Société/Entreprise

1.1. Identification du produit

Type de produit:	Mélange
Code produit:	LPP.K-80-13
Groupe de produits:	Poudre

1.2. Utilisation possible identifiée de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations possibles identifiées

Utilisation industrielle/professionnelle spécifique:	Industrie Utilisation professionnelle uniquement.
--	--

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Fournisseur de la fiche technique de sécurité

Titomic Limited

info@titomic.com

www.titomic.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Entreprise / société	Adresse	Numéro de téléphone d'urgence
PAYS-BAS	National Poisons Information Center (NVIC) Le Centre médical de l'université d'Utrecht, le National Poisons Information Centre (NVIC), informe les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens et autres professionnels de la santé des effets secondaires potentiels ainsi que des traitements possibles en cas d'empoisonnement. Le NVIC est joignable 24 h/24 par téléphone comme par Internet.	P.O. Box 85500 3508 GA Utrecht	+31 30 274 88 88

SECTION 2: Identification Des Risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]

Infl. Liq.1 H228

Réact. eau 2 H261

Texte intégral des phrases commençant par H : voir section 16

Classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

F; R15

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

selon la réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM, DE POUDRE D'ALUMINIUM ET DE POUDRE DE ZINC



Date de publication: 22-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-80-13

Version: 20

Texte intégral des phrases commençant par R: voir section 16

Effets secondaires de nature physico-chimique, sur la santé et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible.

2.2. Étiquetage

Étiquetage selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP):	 GHS02
Avertissement (CLP):	Danger
Indication de danger (CLP):	H228 - Solide inflammable H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, avec des conséquences à long terme
Recommandations concernant la sécurité (CLP):	P210 - Tenir éloigné des flammes et des étincelles Ne pas fumer P223 - Conserver dans un emballage hermétique P241 - Utiliser un équipement antidéflagrant P280 - Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 3: Informations Sur Les Ingrédients Et Composition

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
Poudre d'aluminium (pure à 99,6%)	(N° CAS) 7429-90-5 (N° CE) 231-072-3 (Numéro d'identification UE) 013-002-00-1 (N° REACH) 01-2119529243-45	53 - 57	F; R11 F; R15
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	28 - 32	Non classifié
Poudre de zinc (pure à 96%)	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9 (N° REACH) 01-2119467174-37	13 - 17	N; R50/53

Désignation	Identification du produit	%	Classification selon la réglementation (CE) n°1272/2008 [CLP]
Poudre d'aluminium (pure à 99,6%)	(N° CAS) 7429-90-5 (N° CE) 231-072-3 (Numéro d'identification UE) 013-002-00-1 (N° REACH) 01-2119529243-45	53 - 57	Réact. à l'eau 2, H261 Infl. Sol. 1, H228
Poudre d'oxyde d'aluminium (pure à 99,4%)	(N° CAS) 1344-28-1 (N° CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	28 - 32	Non classifié
Poudre de zinc (pure à 96%)	(N° CAS) 7440-66-6 (N° CE) 231-175-3 (Numéro d'identification UE) 030-001-01-9 (N° REACH) 01-2119467174-37	13 - 17	Acuité aquatique 1, H400 Chronicité aquatique 1, H410



SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours	
Premiers secours en general:	Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente Si une personne est indisposée, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette du produit incriminé, le cas échéant).
Premiers secours après inhalation d'une substance toxique:	Faire respirer de l'air frais à la victime Laisser la victime se reposer En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle Consulter un médecin si les difficultés à respirer persistent.
Premiers secours après un contact avec la peau:	Retirer les vêtements souillés puis laver ou doucher la peau abondamment (pendant 15 minutes) Consulter un médecin si nécessaire.
Premiers secours après un contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment Rincer à l'eau tiède pendant 15 minutes Soulever les paupières avec les doigts et rincer les yeux abondamment Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.
Premiers secours après ingestion:	Rincer la bouche abondamment avec de l'eau NE PAS forcer à vomir Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	
Symptômes/lésions:	N'est pas considéré comme danger grave dans le cas d'une utilisation en conditions normales.
Symptômes/lésions après inhalation:	Symptômes résultant d'une exposition extrême à de la vapeur : Toux Irritation de la gorge et des voies respiratoires Souffle court.
Symptômes/lésions après un contact cutané:	Possible irritation mineure.
Symptômes/lésions après un contact avec les yeux:	Possible irritation oculaire.
Symptômes/lésions après ingestion:	Diarrhée Irritation.
Symptômes chroniques:	L'inhalation de poussière peut entraîner une irritation des voies respiratoires L'inhalation peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires.

4.3. Signaler la nécessité immédiate de soins médicaux et d'un traitement spécial

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 5: Lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction adéquats:	Mousse Poudre Dioxyde de carbone Sable.
Moyens d'extinction inadéquats:	Ne pas utiliser de produits contenant de l'eau.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

selon la réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM, DE POUDRE D'ALUMINIUM ET DE POUDRE DE ZINC



Date de publication: 22-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-80-13

Version: 20

5.2. Dangers spéciaux liés à la substance ou au mélange

Risque d'incendie:	Risque de constituer un mélange vapeur-air inflammable et explosif.
--------------------	---

5.3. Conseil aux pompiers

Instructions d'extinction:	Faire refroidir les récipients exposés avec de l'eau ou en vaporisant de l'eau froide Faire preuve de la plus grande prudence dans la lutte contre un incendie d'origine chimique Éviter de rejeter l'eau utilisée pour éteindre le feu dans l'environnement.
Protection pendant la lutte contre l'incendie:	Ne pas pénétrer dans la zone en feu sans équipement/vêtements de protection adéquats, masque respiratoire inclus.

SECTION 6: Mesures À Prendre En Cas De Rejet Accidentel De La Substance Ou Du Mélange

6.1. Personenbezogene Vorsichtsmaßnahmen, Schutzausrüstungen und in Notfällen anzuwendende Verfahren

Mesures d'ordre general:	S'assurer que la ventilation est adéquate Se tenir à l'écart des sources d'allumage.
--------------------------	--

6.1.1. Personnel autre que le personnel chargé des urgences

Procédures d'urgence:	Évacuer le personnel en lieu sûr.
-----------------------	-----------------------------------

6.1.2. Personnel chargé des urgences

Équipement de protection:	Fournir une protection adéquate au personnel chargé du nettoyage.
Procédures d'urgence:	Ventiler le local.

6.2. Précautions environnementales

Ne rien rejeter dans les égouts ou les sources publiques d'approvisionnement en eau En cas de pollution de lacs, de rivières ou d'égouts, informer les pouvoirs publics compétents conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.3. Méthodes et produits de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage:	Balayer ou gratter le sol puis déposer les résidus dans des conteneurs adéquats Limiter le plus possible le dégagement de poussière Entreposer séparément des autres matériaux.
------------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle Voir section 13 pour l'évacuation des déchets après nettoyage.



SECTION 7: Manipulation Et Entreposage

7.1. Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange

Autres dangers liés à la manipulation:	Éviter tout contact avec la peau et les yeux Éviter les flammes et les étincelles ; ne pas fumer.
Précautions pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange:	Se laver les mains et les autres parties du corps exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le lieu de travail S'assurer que la ventilation est adéquate dans la zone de manipulation afin d'éviter toute évaporation.

7.2. Sûreté de l'entreposage, produits incompatibles inclus

Conditions d'entreposage:	Conserver au sec Laisser les récipients/conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas en utilisation Conserver au frais et au sec dans un local bien ventilé.
Substances incompatibles:	Alcalins forts Acides forts.
Substances incompatibles:	Éliminer toutes les sources d'allumage Abriter le produit du soleil.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Industrie.

SECTION 8: Mesures De Contrôle De L'exposition/Protection Personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible.

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

Mesures techniques adéquates:	Équiper la zone d'intervention d'un système d'évacuation ou de ventilation générale Se tenir à l'écart des sources d'allumage Prévoir des bains oculaires d'urgence et des douches pour la sécurité à proximité de toutes les zones à risque.
Équipement de protection individuelle:	Éviter toute exposition superflue Gants; Lunettes de protection.  
Protection des mains:	Le fournisseur peut indiquer la durée de pénétration exacte ; la garder constamment à l'esprit. Norme EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques Choisir des gants en fonction des temps de pénétration, des taux de diffusion et de leur dégradation En cas d'échec lors des essais, aucune recommandation ne peut être donnée pour la matière des gants exposés au produit/à la préparation/au mélange chimique. Le choix de gants adéquats ne dépend pas seulement de la matière, mais également d'autres caractéristiques qualitatives, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Protection des yeux:	Lunettes de protection Utiliser des protections oculaires conformes à la norme EN 166 et conçues pour protéger contre les particules de poussière.
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements/équipements de sécurité adéquats.
Protection respiratoire:	Une protection respiratoire est recommandée si l'exposition comporte un risque d'inhalation. Aucun équipement de protection respiratoire spécial n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate.
Divers:	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation Éviter tout contact avec la peau et les yeux Ne pas inhaler.



SECTION 9: Propriétés Physiques Et Chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique:	Solide
Aspect:	Poudre
Couleur:	Gris argenté
Odeur:	inodore
Seuil olfactive:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point de coagulation/congelation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'autoallumage:	Aucune donnée disponible
Température de thermolyze:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (état solide, gazeux):	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible
Explosibilité:	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée disponible
Points d'explosion:	Aucune donnée disponible



9.2. Divers

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité Et Réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Réactions potentiellement dangereuses

Polymérisation dangereuse: Néant.

10.4. Conditions à éviter

Air, humidité.

10.5. Matières chimiquement incompatibles

Acides forts Alcalins forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Inflammable, de l'hydrogène peut se dégager au contact de substances métalliques.

SECTION 11: Toxicologie

11.1. Effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Non classifié.
Brûlure/irritation de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Lésion/irritation oculaire grave:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Mutagénicité des gonocytes:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Cancérogénicité:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Toxicité pour la reproduction:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
STOT - exposition ponctuelle:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

selon la réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH)

MÉLANGE DE POUDRE D'OXYDE D'ALUMINIUM, DE POUDRE D'ALUMINIUM ET DE POUDRE DE ZINC



Date de publication: 22-08-2022

Date de révision:

Numéro de Poudre: LPP.K-80-13

Version: 2.0

STOT - exposition répétée:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Danger lié à l'inhalation:	Non classifié Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.
Dangers potentiels pour la santé humaine et symptômes potentiels:	Les données disponibles ne permettent pas de remplir les critères de classification.

SECTION 12: Écologie

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium, de poudre d'aluminium et de poudre de zinc

Persistance et dégradabilité Non classifié

Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Persistance et dégradabilité Non classifié

12.3. Bioaccumulation

Mélange de poudre d'oxyde d'aluminium, de poudre d'aluminium et de poudre de zinc

Bioaccumulation Non classifié.

Poudre d'oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Bioaccumulation Non classifié.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et zPzB

Aucune information supplémentaire disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter tout rejet dans l'environnement.



SECTION 13: Mise Au Rebut

13.1. Waste treatment methods

Recommandations pour l'évacuation des déchets:	Évacuer les déchets de manière sûre et conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.
Écologies – déchets:	Éviter tout rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Transport

Conformément aux réglementations ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU:	Non classifié
N° ONU (IATA):	Non classifié
N° ONU (IMDG):	Non classifié
N° ONU (ADN):	Non classifié

14.2. Désignation d'expédition correcte selon la réglementation du modèle ONU

Désignation d'expédition correcte:	POUSSIÈRE DE ZINC
------------------------------------	-------------------

14.3. Classe de danger pour le transport

Classe (ONU):	-
Code de classification (ONU):	-
Classe (IATA):	-
Classe (IMDG):	-
Classe (ADN):	-
Étiquettes de danger (ONU):	-

14.4. Catégorie d'emballage

Catégorie d'emballage (ONU):	-
------------------------------	---

14.5. Dangers pour l'environnement

Divers:	Aucune information supplémentaire disponible.
---------	---

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Cette matière est testée selon les critères de l'ONU et classifiée comme ininflammable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la réglementation MARPOL 73/78 et du recueil IBC

Sans Objet



SECTION 15: Règlements

15.1. Vorschriften zu Sicherheit, Gesundheits- und Umweltschutz/spezifische Rechtsvorschriften für den Stoff oder das Gemisch

15.1.1. Règlements UE

Aucune restriction selon l'Annexe XVII de REACH

Ne comprend aucune liste de substances concernées par REACH

15.1.2. Règlements nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sûreté chimique

Aucune évaluation de la sûreté chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Divers

Sources des données:	Règlementation CE n° 1272/2008 du PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DE L'EUROPE du 16 décembre 2008 relative à la classification, à l'étiquetage et au conditionnement des substances et des mélanges, amendée et confirmée dans les réglementations 67/548/CEE et 1999/45/CE, et la réglementation CE n° 1907/2006.
Divers:	Déclaration REACH: Toutes les informations fournies reflètent l'état actuel des connaissances. La cohérence des informations de la présente fiche technique de sécurité avec celles du rapport de sûreté chimique est prise en considération dans son état à la date de compilation (voir numéro de version et date de révision). CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ Les informations fournies dans la présente fiche ont été collectées auprès de sources qu'à notre connaissance nous pouvons considérer comme fiables. Toutefois, elles sont fournies sans garantie explicite ou implicite d'exactitude. Les conditions relatives à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit n'entrent pas dans le cadre de nos attributions, voire de notre champ de compétence. Pour cette raison, entre autres, nous déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de préjudice ou de dépens résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit.
Contenu intégral des phrases commençant par R, H et EUH :	
Infl. Sol.1	Solides inflammables, catégorie 1.
Réact. à l'eau 2	Substances et mélanges dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau, catégorie 2.
H228	Solide inflammable.
H261	Gaz inflammables dégagés au contact de l'eau.
R11	Hautement inflammable.
R15	Dégagement de gaz extrêmement inflammables au contact de l'eau.
F	Hautement inflammable.

SDB EU (REACH Annexe II)

Ces informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne visent pas à décrire le produit du point de vue des aspects de son utilisation liés à la santé, la sécurité et l'environnement. Elles ne doivent dès lors pas être considérées comme une garantie d'une propriété spécifique du produit.